

# TRESORIER-E DE SECTION LOCALE

Dans le cadre des stratégies opérationnelles des 2 communautés et en regard des spécificités de leur territoire, les sections locales mettent en œuvre et développent des services de proximité pour répondre aux besoins des publics les plus vulnérables et aux spécificités de leur territoire. Elles sont épaulées par la Coordination de Bruxelles-Capitale, à savoir une équipe de salarié.es et de volontaires disposant de compétences relatives aux différentes activités de terrain et administratives.

Sous la direction du.de la président.e, le comité de section locale assure le bon fonctionnement et le rayonnement de la Section locale. Ce comité se compose du.e la président.e, d'un ou deux vice-président.e.s, d'un.e trésorier.e et d'un.e secrétaire ainsi que des responsables d'activité et travaille en équipe.

En étroite collaboration avec les autres mandataires et responsables d'activités, le·la trésorier e participe à la gestion journalière avec comme responsabilité particulière le suivi financier de la Section locale. Il·elle est épaulé e par le·a réfèrent e financière de Bruxelles-Capitale.

Sa mission principale est de mettre en application les normes et les recommandations de la Direction Finance et/ou des Réviseur.ses en matière de gestion et de contrôle.

### **RESPONSABILITES**

Avec l'appui du.de la réfèrent e financière de Bruxelles-Capitale et en collaboration étroite avec le la président e de la Section locale, le la trésorier e est responsable de/d'

# **Budget et investissements**

- établir un projet de budget annuel et le présenter au comité de Section locale pour approbation
- suivre la réalisation et le respect du budget annuel
- formuler des avis financiers sur les projets d'investissement
- examiner les états financiers et les présenter au comité de Section locale
- soutenir et informer les responsables d'activité de l'évolution de leur budget

#### **Caisses**

- soutenir les responsables d'activité dans la tenue des caisses
- réaliser des inventaires physiques et des contrôles réguliers et ponctuels des caisses
- vérifier la concordance des caisses avec le a réfèrent e financière de Bruxelles-Capitale
- transférer régulièrement les surplus de caisses vers le compte bancaire de la Section locale



## Gestion des factures et du(des) compte(s) bancaires

- vérifier la conformité des pouvoirs de signature sur les comptes en banque
- valider les factures des fournisseurs avant transmission
- suivre l'exactitude et l'exhaustivité des encaissements
- transférer les surplus vers la Banque interne de la Croix-Rouge de Belgique (BIF)

#### Transmission des documents

- transmettre l'ensemble des pièces justificatives au comptable de Bruxelles-Capitale dans les délais impartis
- transmettre les informations utiles à l'établissement des attestations fiscales à remettre aux donateur.trices

Le mandat de trésorier de Section locale est décerné par élection pour une période de 4 ans (ou moins, si le mandat est pourvu en cours de quadriennat).

# **PROFIL RECHERCHE**

- en accord avec les Principes et Valeurs humanitaires de la Croix-Rouge
- intégrité
- organisé·e
- rigoureux-se
- goût pour le travail en équipe
- connaissances de base (ou expérience probante) en gestion financière et comptable
- être à l'aise avec l'outil informatique

# **ENGAGEMENTS A PRENDRE**

- avoir une disponibilité suffisante pour assumer les responsabilités associées au mandat
- assurer une passation en cas d'arrêt en cours de quadriennat.
- acquérir et entretenir ses connaissances sur :
  - signification et usage des Principes fondamentaux et de l'emblème du Mouvement
  - missions, gouvernance, stratégie, structure, activités, publics cibles de la Croix-Rouge de Belgique
  - modes de fonctionnement, règlement d'ordre intérieur, modalités administratives,...
- respecter et faire respecter la Charte de la Croix-Rouge de Belgique.

## J'ai pris connaissance le ... à ....